



Conseil "ENVIRONNEMENT" **Luxembourg, le 26 juin 2019**

Présidence: **Grațiela Leocadia Gavrilesu**, vice-Première ministre et ministre de l'environnement de la Roumanie, et **Ioan Deneș**, ministre roumain des eaux et forêts

Représentants de la Commission européenne: le commissaire **Karmenu Vella** et le commissaire **Miguel Arias Cañete**.

Heure de début: 10 heures

L'ORDRE DES POINTS EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉ

Le Conseil "Environnement" commencera ses travaux par l'adoption de conclusions sur les produits chimiques intitulées "**Vers une stratégie de l'Union pour une politique durable en matière de substances chimiques**". Les ministres auront un débat sur le **règlement concernant la réutilisation de l'eau** pour l'irrigation agricole, dans le but de convenir d'une orientation générale. Le Conseil aura aussi un échange de vues sur l'**examen de la mise en œuvre de la politique environnementale**.

Au cours d'un déjeuner ministériel informel, un débat aura lieu sur les **plastiques à usage unique** et les prochaines étapes de l'action que nous menons ensemble pour **lutter contre les déchets marins**.

En points "Divers", la présidence roumaine donnera aux ministres des informations sur l'état d'avancement des discussions sur une **vision stratégique à long terme pour une économie neutre pour le climat**. La présidence rendra également compte de l'avancement des travaux sur deux propositions législatives en cours d'examen: le règlement sur le programme **LIFE** et le règlement sur **la surveillance, la déclaration et la vérification des émissions liées à la navigation**, qui traite de la question des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du transport maritime.

La délégation néerlandaise donnera à ses homologues des informations sur une conférence sur les **taxes aériennes** en rapport avec la lutte contre les émissions de CO₂ du secteur aérien.

La délégation autrichienne donnera aux ministres des informations concernant un atelier consacré au **8^e programme d'action pour l'environnement**. La délégation bulgare évoquera d'éventuelles mesures européennes visant à soutenir la **mobilité propre**, et en particulier l'électromobilité.

La Commission présentera sa communication relative aux **projets de plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat**. La présidence et la Commission rendront compte au Conseil des dernières réunions internationales. La délégation française communiquera aux ministres des informations sur la **réunion des ministres de l'environnement du G7** qui s'est tenue le 5 mai, tandis que la délégation slovène communiquera des informations sur la gestion des grands carnivores.

Enfin, la délégation finlandaise présentera le programme de travail de la prochaine présidence.

Conférence de presse: à l'issue de la session (vers 18 h 30)

* * *

[Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo](#)
[La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" \(MPEG 4\), et la photothèque](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

CONCLUSIONS SUR LES SUBSTANCES CHIMIQUES

Les ministres de l'environnement débattront des priorités d'une **stratégie de l'UE pour une politique durable en matière de substances chimiques**. L'objectif de ce débat est de parvenir à un accord sur des conclusions qui donneront lieu à une orientation politique à cet égard.

Dans leurs conclusions, les ministres entendent aborder notamment:

- la nécessité d'**améliorer et d'intégrer l'évaluation des risques et la gestion des substances chimiques dans l'ensemble de la législation de l'UE** afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de la législation de l'Union en matière de substances chimiques;
- la nécessité de mettre en place un mécanisme approprié coordonnant la protection des groupes vulnérables, tels que les **enfants et les femmes enceintes ou allaitantes**, y compris en introduisant des exigences cohérentes en matière de gestion des risques dans les textes pertinents de la législation de l'Union concernant les substances préoccupantes, notamment les neurotoxines et les perturbateurs endocriniens;
- la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre un **système d'alerte précoce** au niveau de l'UE afin de détecter les nouveaux risques chimiques émergents, de façon à ce qu'une action appropriée puisse être entreprise pour protéger la santé humaine et l'environnement;
- l'appel à promouvoir des approches telles que **la chimie verte et durable et les solutions de substitution non chimiques** et à stimuler la recherche technique et la mise au point de méthodes appropriées et de modèles économiques axés sur les services;
- la nécessité d'élaborer, sans plus attendre, **une stratégie de l'Union pour un environnement non toxique**, sur la base de l'engagement souscrit dans le cadre du 7^e programme d'action pour l'environnement, proposant des objectifs clairs à moyen et long termes en vue d'une politique globale durable en matière de substances chimiques;
- la nécessité d'assurer un financement et un approvisionnement en ressources pour l'**Agence européenne des produits chimiques** et d'associer l'agence à d'autres domaines législatifs;
- l'importance qu'il y a à accélérer l'action visant à réduire les risques liés à la présence de **produits pharmaceutiques** et de leurs résidus dans l'environnement;
- la nécessité d'élaborer un plan d'action sur la conformité des dossiers pour ce qui concerne **REACH** et d'améliorer les procédures d'autorisation et de restriction prévues dans le règlement REACH;
- la nécessité de recueillir et de mettre à disposition des données de recherche sur la caractérisation et le danger des **nanomatériaux** qui n'ont pas encore été enregistrés au titre du règlement REACH parce que leurs quantités annuelles sont inférieures au seuil de 1 tonne par an;
- la nécessité d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement en réduisant au minimum l'exposition aux **perturbateurs endocriniens** et en encourageant leur remplacement par des substances chimiques plus sûres.

RÉUTILISATION DE L'EAU

Le Conseil tiendra un débat sur le règlement relatif à la réutilisation de l'eau. L'objectif de ce débat est de parvenir à un accord sur la position du Conseil (orientation générale).

L'eau est une ressource précieuse. La proposition en question entend contribuer à **atténuer la pénurie d'eau dans l'ensemble de l'UE, dans un contexte marqué par l'adaptation au changement climatique**. Elle comporte de nouvelles règles visant à stimuler et à faciliter l'utilisation des eaux urbaines résiduaires traitées à des fins d'irrigation agricole, lorsque cela est approprié et rentable. Pleinement conforme à l'économie circulaire, elle améliorera l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans l'UE.

La proposition établit des normes harmonisées strictes quant à la qualité de l'eau de récupération et au contrôle du respect de ces normes. Cela permet d'assurer la protection de la santé humaine et animale ainsi que de l'environnement. Les règles actuelles de l'UE en matière d'hygiène des denrées alimentaires continuent de s'appliquer et sont pleinement respectées. Des mesures visant à faire en sorte qu'une quantité suffisante d'eau soit disponible pour l'irrigation de champs, en particulier pendant les vagues de chaleur et les sécheresses graves, peuvent aider à **prévenir les pertes de récoltes et les pénuries alimentaires**.

La réutilisation des eaux urbaines résiduaires dûment traitées a une moindre incidence sur l'environnement que des sources d'approvisionnement en eau telles que les transferts ou la désalinisation. Les nouvelles règles proposées seront particulièrement utiles dans les régions où la demande en eau dépasse toujours l'offre, en dépit des mesures destinées à réduire la demande.

Plusieurs États membres, dont l'Espagne, la France, Malte et la Grèce, appliquent déjà avec succès des systèmes de réutilisation de l'eau. Lors de plusieurs réunions du groupe "Environnement", **des experts nationaux ont partagé leurs connaissances et leurs expériences** avec les délégués des États membres qui peuvent faire le choix à l'avenir de réutiliser l'eau à des fins d'irrigation agricole.

Contexte et prochaines étapes

La proposition de règlement de la Commission relatif aux exigences minimales requises pour la réutilisation de l'eau a été adoptée le 28 mai 2018 dans le cadre des efforts déployés pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'économie circulaire.

Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur cette proposition le 12 février 2019.

L'orientation générale constitue le mandat du Conseil en vue des négociations futures avec le Parlement européen. Les négociations en trilogue devraient débuter sous la présidence finlandaise.

[Proposition de la Commission](#) (+ADD 1)

EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Les ministres tiendront un débat d'orientation consacré aux conclusions de l'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale 2019 (EIR). L'EIR est un outil qui aide les États membres à **mieux mettre en œuvre les politiques et la législation environnementales**, ainsi qu'à remédier aux éventuelles lacunes observées dans la mise en œuvre. C'est également l'occasion pour les États membres d'engager **un dialogue et une coopération** avec la Commission, apportant ainsi à cette dernière un retour d'information précieux que celle-ci peut utiliser pour améliorer la qualité de ses travaux, ainsi qu'entre eux pour relever des défis communs et **partager les meilleures pratiques**.

Une bonne mise en œuvre de la politique et de la législation environnementales de l'UE contribue à la mise en place d'un environnement plus sain, à une croissance plus durable, à une diminution des coûts environnementaux, économiques et sociaux, à une plus grande innovation, à une augmentation de l'emploi et à l'instauration de conditions de concurrence équitables pour les opérateurs économiques. Les coûts environnementaux, économiques et sociaux résultant de la non-mise en œuvre de l'acquis dans le domaine de l'environnement sont estimés à 55 milliards d'euros par an.

L'EIR a d'abord été lancé par la Commission en février 2017. Il suit un cycle de deux ans, ce qui signifie que, cette année, la Commission a achevé une autre analyse complète de l'état de la mise en œuvre des politiques et de la législation dans le domaine de l'environnement.

La présidence invitera les ministres à répondre aux questions suivantes:

Questions à l'intention des ministres

1. **Comment peut-on remédier aux lacunes que l'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale a répertoriées dans la mise en œuvre des politiques et de la législations environnementales?**
2. **Quelle action pourrait-on entreprendre au niveau national et au niveau européen afin de rendre les administrations publiques plus efficaces et efficientes lors de la mise en œuvre des politiques et de la législation environnementales?**
3. **Comment pourrait-on mieux intégrer les objectifs environnementaux et les domaines d'action qui ont une empreinte environnementale considérable, comme l'énergie, les transports et l'agriculture?**

[Document d'information de la présidence destiné à un échange de vues](#)

Communication de la Commission intitulée "[Examen de la mise en œuvre de la politique environnementale 2019: une Europe qui protège ses citoyens et améliore leur qualité de vie](#)" -

La Commission y répertorie les tendances communes au niveau de l'UE, tire des conclusions et formule des recommandations afin d'améliorer la mise en œuvre dans les États membres.

[Annexe 1 présentant les actions prioritaires proposées dans les rapports par pays, regroupées par thème](#)

[Annexe 2 - document énonçant le contexte général, qui présente les thèmes figurant dans les rapports par pays](#)

Annexes 3 à 30: 28 rapports par pays analysant l'état d'avancement de la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019, les progrès accomplis depuis 2017, les bonnes pratiques et les actions prioritaires proposées ([Belgique](#), [Bulgarie](#), [Croatie](#), [Chypre](#), [Slovaquie](#), [Suède](#), [Royaume-Uni](#), [République tchèque](#), [France](#), [Hongrie](#), [Irlande](#), [Italie](#), [Lettonie](#), [Lituanie](#), [Luxembourg](#), [Malte](#), [Pologne](#), [Roumanie](#), [Slovénie](#), [Espagne](#), [Pays-Bas](#), [Danemark](#), [Estonie](#), [Finlande](#), [Allemagne](#), [Grèce](#), [Autriche](#))

DIVERS

- Une planète propre pour tous: une vision stratégique à long terme pour une économie neutre pour le climat
 - [Informations communiquées par la présidence](#)
 - Propositions législatives en cours d'examen (délibération publique)
 - Règlement sur le programme LIFE
 - [Informations communiquées par la présidence](#)
 - Règlement sur la surveillance, la déclaration et la vérification des émissions liées à la navigation
 - [Informations communiquées par la présidence \(ADD 1\)](#)
 - Conférence sur la tarification du carbone et les taxes aériennes (La Haye, 20 et 21 juin 2019)
 - Informations communiquées par la délégation néerlandaise ([10375/19](#))
 - Atelier concernant le "futur programme d'action pour l'environnement" (Hainburg, Autriche, 11 et 12 juin 2019)
 - Informations communiquées par la délégation autrichienne ([10409/19](#))
 - Éventuelles mesures européennes visant à soutenir la mobilité propre et en particulier l'électromobilité
 - Informations communiquées par la délégation bulgare (10377/19).
 - Communication relative aux projets de plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat
 - Informations communiquées par la Commission (10251/19)
 - Comptes rendus des principales réunions internationales ayant eu lieu récemment:
 - Triple conférence des parties aux conventions de Bâle (CdP 14), de Rotterdam (CdP 9) et de Stockholm (Genève, 29 avril au 10 mai 2019)
 - Quatrième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA-4) (Nairobi, 11 au 15 mars 2019)
 - Informations communiquées par la présidence et par la Commission
 - Réunion des ministres de l'environnement du G7 (Metz, France, 5 mai 2019)
 - Informations communiquées par la délégation française
 - La gestion des grands carnivores - défis et solutions
 - Informations communiquées par la délégation slovène
 - Programme de travail de la prochaine présidence
 - Informations communiquées par la délégation finlandaise
-